

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : COMMUNE MIRABEAU

2023-002

Date de convocation : 4 janvier 2023	Le 10 janvier 2023 à 20h00 , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire.
Membres : Afférents au conseil : 15 Présents : 11 Qui ont pris part à la délibération : 12	Etaient présents : Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, LABBAYE Bernard, ESPITALIER Vincent, GRAFFOULIÈRE Daniel, MONTAGNE Thomas, BERTRAND Nicolas et Mesdames VITALE Bernadette, GIMENEZ Anne-Marie, DE LUZE Laurence, MARQUAIRE Danielle, MABY Danièle,
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11/01/2023	Absents excusés : DUPONT Gwénaëlle, TRÉMÉLO Michel (procuration à M. ESPITALIER), GONZALEZ Patrick et REBOUL Odile SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Bernard LABBAYE

OBJET : PACTE DE GOUVERNANCE COTELUB

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-11-2 ;
Vu la délibération de COTELUB n° 2022-103 du 14 décembre 2022;
Vu le projet de pacte de gouvernance de COTELUB ;

Monsieur le Maire expose au conseil que la Loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique impose aux conseils communautaires de débattre, après le renouvellement général des conseils municipaux, sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre l'EPCI et les communes.

Ce débat a eu lieu le 10 décembre 2020 et le conseil communautaire a décidé de l'élaboration de ce pacte.

Monsieur le Maire expose au conseil que par délibération n°2022-103 du 14 décembre 2022, le conseil communautaire de COTELUB a approuvé le projet de Pacte de Gouvernance entre l'EPCI et les communes qui est donc transmis aux communes pour avis dans les deux mois. Après avis des communes, le projet sera définitivement adopté par le conseil communautaire.

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

- D'approuver le projet de Pacte de Gouvernance
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de Pacte de Gouvernance, tel qu'annexé à cette délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Robert TCHOBDRENOVITCH

